

D. Vous n'êtes certainement pas un de ceux qui viennent ici pour demander un tarif plus élevé quand le tarif que vous obtenez est plus bas?—R. Non, dans notre mémoire nous n'avons rien dit de tel. Nous n'avons jamais pris une telle attitude.

Les rabais offerts par les exploitants de camions donneront aux expéditeurs qui n'ont pas conclu d'accords ou qui n'ont pas été capables d'en conclure une occasion de réduire leur frais de transport afin de concurrencer et exceller les frais de ceux qui sont liés par des accords avec des voituriers réglementés. Avant longtemps les expéditeurs liés par des taxes convenues demanderont un nouveau contrat. Ils annuleront leurs anciens accords ou en obtiendront de nouveaux, avec une réduction correspondante des taux et une perte de recettes pour les voituriers réglementés.

Ce ne sont pas "de vagues appréhensions, de vagues craintes". Pendant douze ans cette sorte de confusion a prévalu dans le domaine du transport par route. Cette confusion ne sera que plus marquée et s'étendra aux autres modes de transport par l'adoption de la Partie V autorisant l'imposition de taxes convenues.

*L'hon. M. Howe:*

D. Au sujet de votre dernière remarque: n'est-ce pas étrange que les voituriers craignent un relèvement des tarifs tandis que les expéditeurs craignent que les tarifs soient réduits,—cela me semble tout à fait illogique?—R. Les voituriers craignent,—il y aura relèvement des taux pour les voituriers par eau; c'est ce que je pense.

*M. Young:*

D. Prétendez-vous que le bill accorde un peu plus de protection aux chemins de fer?—R. Ce n'est pas ainsi que nous l'envisageons. Nous croyons que ce bill va ouvrir la porte à la concurrence et la stimuler car vous n'exercez aucun contrôle sur les exploitants de camions tant qu'ils ne seront pas réglementés. C'est ce que nous voulons. Nous voulons la réglementation pour tout ce monde-là.

D. Vous ne croyez pas que cela va vous donner un peu plus de protection?—R. Nous ne le croyons pas. Nous croyons que le bill va stimuler la concurrence. Où êtes-vous rendu?

*M. Bertrand:*

D. Prenez donc la page 2 de votre mémoire, vers le milieu de la page. Vous dites:

L'Association prétend que la méthode proposée pour assurer cette égalité de moyens et d'heures, savoir, la taxe convenue, est contraire à l'intérêt public.

Voulez-vous dire que les tarifs seront plus élevés ou plus bas?—R. Plus élevés, je crois. Le principe de la taxe convenue, comme j'ai voulu vous le démontrer avant, aura un certain effet; il sera profitable,—ayant présents à l'esprit tous les différents intérêts,—aux chemins de fer, aux exploitants de camions, aux lignes de navigation, aux services aériens,—après tout, c'est le public.

D. Oui; mais nous avons devant nous des gens qui sont contre nous parce que ce bill voulait dire des tarifs plus élevés, et, en même temps, nous avons des gens qui y sont opposés parce qu'il veut dire des tarifs moins élevés. Je veux savoir dans quelle catégorie de ces gens vous êtes?—R. Nous disons qu'éventuellement,—comme nous avons cherché à la démontrer,—la concurrence va devenir plus active. Présentement, il faudra du temps avant d'en ressentir les effets...